



Belvaux/Sanem, le 30 janvier 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le de Monsieur le Ministre du Travail, en date du 20 janvier 2026, réf N° 3/2025/0230/181, la société

PROXIMUS LUXEMBOURG SA

a eu l'autorisation pour l'**exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Belvaux, 15, boulevard du Jazz.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **30 janvier 2026 au 11 mars 2026 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour la ~~signature~~ tempêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz